



# Pourquoi tant de bruit autour du Label FLI ?

**Lucie Valentini**  
Formatrice à l'Adate



**La controverse autour de l'utilité comme des méfaits du FLI (ses non-dits politiques notamment) n'est pas que pure opinion. Elle engage des arguments contradictoires des chercheurs aux prises avec les conceptions de la notion d'intégration véhiculées par les politiques migratoires.**  
**Lucie Valentini prend ici fait et cause pour le FLI non sans avoir présenté au préalable les arguments en défaveur de ce Label.**

**C**'est la question que nous nous posons en tant qu'acteurs de terrain. Dès son apparition, ce nouvel acronyme a déchaîné les passions et sont apparus les clans du « pour » et du « contre »

La composition des deux groupes antagonistes est loin d'être homogène en termes d'idéologie politique en matière d'intégration et d'immigration. Ce n'est pas tout blanc, ni tout noir... mais tout aussi complexe que la logique orthographique française... donc parfois totalement illogique (comme par exemple : un son pour plusieurs lettres ; une lettre pour plusieurs sons).

Tout s'y mêle : arguments scientifiques, politiques, linguistiques, idéologiques... C'est à y perdre son latin !!!

Certes, le monde n'est pas manichéen ; il n'y a pas les méchants d'un côté et les gentils de l'autre. Mais, du point de vue du terrain, cette dimension éminemment politique et polémique nous apparaît secondaire et parfois bien futile.

En effet, les différents arguments avancés de part et d'autre nous semblent souvent bien loin du sujet premier qu'est la formation des migrants et, en l'occurrence, le Français Langue d'Intégration (FLI).

Beaucoup de Centres Sociaux se sont mobilisés avant même la parution des critères du référentiel, craignant l'approche andragogique proposée mais aussi la confusion entre « *le droit à la langue* » et le



*« devoir de respect des principes fondateurs de la République »<sup>1</sup>*

Quelques défenseurs<sup>2</sup> du FLI rappellent que celui-ci « s'inscrit [par ailleurs] dans le combat mené depuis longtemps par les associations de défense des migrants pour le droit à la langue ». Plus que s'y inscrire, il s'en fait le garant.

Ils craignent aussi que le Label conditionne les financements publics, ce qui occasionnerait la disparition de nombreuses associations.

Sur ce dernier point, ils sont rejoints par certains universitaires<sup>3</sup> qui pensent « que seuls les organismes labellisés seront retenus dans les marchés publics de la formation linguistique des adultes migrants ».

Le FLI vient « en plus », sans se substituer pour autant aux autres dispositifs existants. Le financement du FLI est un financement OFII qui ne couvre pas tous les financements publics (**A ce que nous savons ??? A VÉRIFIER**).

Contrairement aux Centres Sociaux, ces mêmes universitaires reconnaissent que « la démarche « FLI » n'est pas différente sur le fonds de celle mise en œuvre en didactique du FLE/FLS ».

Autres critiques des universitaires : les « arrière-pensées politiques », la volonté de contrôle, et « l'exigence du niveau indépendant B1 à l'oral ».

D'autre part, certains pointent le risque de confusion entre la formation linguistique des migrants et la gestion des flux migratoires. Que dire ? Quiz ? Quel rapport ?

On peut se questionner sur l'idée princeps à l'origine de la dénomination FLI : serait-ce une façon pour les institutions de se dédouaner des problèmes d'intégration en recentrant le problème sur les individus ?

Mais c'est un autre débat et il faut savoir s'en distancier.

Quoi qu'il en soit, et même si certains

raisonnements sont discutables, nous connaissons l'écart qu'il peut y avoir entre la pensée d'un dispositif et ses retombées concrètes sur le terrain.

Ce sur quoi il faut se pencher est bien cette réalité concrète, les bénéfices potentiels pour notre public.

Historiquement, notre association n'a jamais réduit la question de l'intégration, du vivre ensemble, à l'apprentissage linguistique.

Bien que nous ayons toujours eu au cœur de nos différentes actions la pédagogie (que ce soit dans l'accompagnement social, juridique, administratif, linguistique ou éducatif), la langue est, pour nous, « seconde » (dans un sens ordinal), elle représente pour nous un prétexte de plus à faire de nos bénéficiaires des acteurs sociaux, et nos pratiques didactiques s'appuient sur leurs réalités et demandes en fonction de leur besoin.

Quant à l'exigence nouvelle du niveau indépendant B1, elle est présente depuis janvier 2012 et n'est pas arrivée avec le FLI. Il demeure que l'examen FLI a le grand avantage de n'évaluer, en cohérence avec les textes de loi, que les compétences orales, contrairement aux offres de test actuelles qui comportent trop souvent de la compréhension écrite. Notons que ce niveau est relatif à chaque pays et que dans ce panel nous ne sommes ni les moins ni les plus exigeants.

L'inconnu, l'étranger fait peur, c'est bien connu. A l'ADATE, c'est notre « dada ». C'est donc sans a priori que nous nous sommes lancés dans la découverte du FLI. Il est vrai que l'on ressent parfois des réticences à découvrir la nouveauté : il faut l'appréhender, la conceptualiser, se l'approprier... La « co-naissance » (en référence à l'étymologie du mot : « naître avec ») demande forcément des efforts.

Très personnellement, ce que nous avons trouvé dans le FLI, nous a plu. Il nous a



permis de formaliser notre pratique, de faire reconnaître nos compétences en matière d'insertion professionnelle et la qualité de notre apprentissage.

En termes andragogiques, cette nouvelle appellation possède, à nos yeux, bien des mérites : elle dépoussiète l'offre et l'approche didactique et répond aux besoins et aux problématiques concrètes, notamment par son approche en termes de tâche et pour la gestion de groupes hétérogènes. Il constitue un document d'orientation et un outil de travail de qualité.

Elle ne se limite pas à une formation linguistique, elle permet également de travailler sur d'autres contenus tels que l'intégration sociale citoyenne, la promotion professionnelle.

Elle défend une approche globale et diversifiée visant l'autonomie des personnes. Elle oblige à l'articulation entre les différentes formations existantes pour accompagner les personnes dans leur parcours personnel.

En conclusion, pour notre part, nous ne pouvons qu'être favorables au FLI, car il assure une meilleure prise en compte des besoins du public mais aussi de ceux des formateurs.

Nous rejoignons de nombreux universitaires, chercheurs spécialisés et professionnels de terrain pour dire que le FLI constitue une évolution positive et incontournable dans la formation des migrants, indépendamment des contextes politiques successifs.

Nous nous associons « à cette nouvelle étape qualitative que représente le label FLI <sup>4</sup> ». ■

1. *Les centres sociaux vent debout contre le « français langue d'intégration », Actualités sociales hebdomadaires, décembre 2012, n° 2788*
2. « *Français langue d'intégration (FLI): réponse des acteurs de terrain, des scientifiques et des universitaires qui y sont descendus* », MEDIAPART, le 9 novembre 2011

3. *FLIC ? Le français, langue d'une intégration contrôlée*, MEDIAPART, 9-11-2011

4. « *Français langue d'intégration (FLI): réponse des acteurs de terrain, des scientifiques et des universitaires qui y sont descendus* », MEDIAPART, le 9 novembre 2011